



HAL
open science

Analyse énonciative et pragmatique de l'article dit partitif

Lidia Fraczak, Franck Lebas

► **To cite this version:**

Lidia Fraczak, Franck Lebas. Analyse énonciative et pragmatique de l'article dit partitif. Revue de Sémantique et Pragmatique, 2009, 19-20, pp.157-168. halshs-00595470

HAL Id: halshs-00595470

<https://shs.hal.science/halshs-00595470>

Submitted on 15 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Analyse énonciative et pragmatique de l'article dit partitif

Lidia Fraczak et Franck Lebas
LRL, Université de Clermont-Ferrand II

Introduction

Traditionnellement, pour expliquer la valeur de l'article « partitif », les auteurs des grammaires et des travaux linguistiques ont recours à des descriptions sémantiques s'intéressant à la fois à la nature du référent et aux idées de quantité et de relation partie-tout. La considération de la nature du référent (envisagé comme une entité extralinguistique) vise à opposer l'article partitif et l'article indéfini en indiquant que le référent qu'exprime le substantif précédé de l'article partitif est de nature « non comptable » (ou « massive ») alors que le référent introduit par l'article indéfini est de nature « comptable » (ou « discrète »). L'idée de relation partie-tout, utilisée pour différencier l'article partitif et l'article défini, stipule que le syntagme nominal introduit par l'article partitif exprime une partie d'un tout (le tout pouvant correspondre à une « notion »), ou une quantité indéfinie d'une « matière », et que l'article défini permet d'indiquer une totalité. On peut citer en guise d'exemple la formulation donnée par Grevisse (1980, § 650) :

« L'article partitif n'est autre chose, pour le sens, qu'un article indéfini placé devant le nom des objets qui ne peuvent pas se compter [...] pour indiquer que l'on ne considère qu'une partie de l'espèce désignée par le nom. »

et celle que l'on trouve dans *La grammaire utile du français*¹, destinée aux apprenants étrangers :

« En fonction de ce que vous voulez dire, si vous utilisez le, la, les au lieu de du, de la, des, vous désignez le tout et non une partie indéfinie de ce tout. »

De telles descriptions sont fondées sur une conception « référentialiste »

1 E. Bérard et Ch. Lavenne, Hatier, 1989.

selon laquelle les expressions linguistiques renvoient, plus ou moins directement, à des réalités extra-linguistiques : objet de tel type, quantité indéfinie ou totalité de quelque chose. Cependant, concernant la « nature de l'objet », des linguistes font remarquer qu'un même type d'objet peut être présenté comme étant « comptable » (« discret ») ou « non comptable » (« massif », « dense »). M. Wilmet (2003), par exemple, parle de « restitution massive des noms de perception discrète » (ex. *bouffer du curé, casser du flic*) et de « restitution numérative des noms de perception dense » (ex. *un beurre salé, Qu'est-ce qu'un or pur ?*).² Mais en s'éloignant ainsi de la vision purement référentialiste des grammaires, il devient nécessaire d'expliquer la raison de ces « restitutions » discordant avec la « perception » de départ, ce qui s'avère être une difficulté. Pour le cas de la « restitution massive », M. Wilmet évoque les effets de style, et au sujet de la « restitution numérative », à la question qu'il pose lui-même : « pour quelle raison ? » il répond : « petit mystère, dont la clef échappe », en évoquant toutefois un rôle possible du caractérisant (ex. *un grand courage vs ?du grand courage*) (Wilmet, 2003 : 212).

Comme nous allons le montrer à l'aide d'exemples et de contre-exemples, les explications traditionnelles ou « référentialistes » ne sont pas satisfaisantes et méritent d'être remplacées par une description privilégiant non pas des caractéristiques sémantiques mais des caractéristiques énonciatives et pragmatiques. Ces dernières doivent spécifier les opérations énonciatives mises en œuvre pour l'élaboration d'un référent dans un énoncé ainsi que les intentions communicatives du locuteur, avec la prise en compte de l'allocutaire. L'efficacité explicative de ces caractéristiques pourra être testée, entre autres, en rendant compte des cas décrits par M. Wilmet où un nom a priori « discret » est employé avec l'article partitif et où, inversement, un nom a priori « massif » est employé avec l'article indéfini.

Nous montrerons que cette analyse à la fois énonciative et pragmatique de l'article partitif, non seulement évacue le principe d'une notion opératoire de « partition », même dans les cas où l'idée de partition est fortement intuitive (comme dans *Nous avons bu du vin*), mais aussi permet d'expliquer la source des impressions « partitives » ou « quantitatives ». Il est en effet crucial, tant pour la linguistique que pour la didactique, d'intégrer au travail théorique lui-même la justification de ces impressions d'accès intuitifs aux valeurs

² Voir aussi (Galmiche, 1987) pour une discussion sur les transferts entre « massif » et « comptable ».

linguistiques en énoncé.

1. Faiblesses des explications traditionnelles

Une explication en termes de « partie-tout » peut paraître adaptée dans certains contextes et pour certains référents, comme l'indiquent les exemples ci-dessous, où les syntagmes nominaux sont paraphrasés selon une interprétation « quantitative » :

(1) *Apporte-moi du pain*. – « une certaine quantité, ou quantité indéfinie, de pain »

(2) *Apporte-moi le pain*. – « la totalité du pain »

Cependant, de nombreux contextes permettent de remettre en question la pertinence de l'idée de quantité et de (in)division pour expliquer l'emploi de l'article partitif en opposition avec l'article défini. Par exemple, on peut facilement envisager une situation dans laquelle le locuteur prononçant une phrase comme : *Apporte-moi du pain* n'a clairement aucune intention d'informer sur la quantité (d'ailleurs peut-on vraiment parler « d'information » si la quantité ne peut être que « indéfinie » ?) et où l'allocutaire, en exécutant la consigne, apporte soit une partie du pain disponible soit tout le pain. De même, pour *Apporte-moi le pain*, il n'est pas du tout obligatoire que l'allocutaire comprenne « tout le pain qui est disponible ». S'il s'agit du pain en tant qu'un aliment nécessaire pour le repas que l'on est en train de servir ou de préparer, on peut imaginer qu'une partie seulement du pain disponible (par exemple, une baguette sur deux) soit nécessaire. D'ailleurs, une question du type *Une ou deux baguettes ?* de la part de l'allocutaire ne serait pas considérée comme incohérente ou surprenante.

D'autres types d'exemples, comme ceux ci-dessous, sont encore plus éloquents pour montrer la difficulté que rencontrent les caractéristiques sémantiques liées à la quantité et à la relation partie-tout concernant l'article partitif, notamment avec des référents que l'on a du mal à imaginer « en partition ».

(3) *Il y a du vent aujourd'hui*.

(4) *On m'a dit que vous avez reçu de la visite*.

(5) *Cet homme a du courage*.

(6) *C'est de la torture pure et simple*.

En effet, pour de tels énoncés, il est difficile de défendre l'idée selon laquelle le locuteur serait préoccupé par une quelconque partition ou considération

quantitative.³ Le fait de considérer qu'il s'agit d'une partie d'une « notion » (ou d'une « espèce »), comme le précisent certaines grammaires, n'arrange pas du tout les choses. Il n'est pas étonnant que les descriptions traditionnelles n'apportent pas, à long terme, d'aide aux apprenants étrangers, bien au contraire...

Concernant la valeur prétendument « totalisante » de l'article défini, nous pouvons citer d'autres contre-exemples, empruntés à F. Corblin (2003), avec la forme plurielle, en faisant remarquer toutefois que ces emplois ne s'opposent pas à l'article partitif mais à l'article indéfini pluriel *des*. Comme le signale l'auteur lui-même (mais d'autres linguistes l'ont fait aussi), *les Ns* ne signifie pas nécessairement « tous les Ns », car la signification peut être « presque tous » ou « quelques uns ».

(7) *Les étudiants* ont affiché un tract injurieux dans le hall.

(8) Dans cette classe, *les garçons* sont barbus. C'est vrai mais pas tous.

(9) *Les Français* sont nés en France à 70%.

Au sujet de l'exemple (9), par exemple, F. Corblin avance que le locuteur considère dans un premier temps « tous les Français », avant d'affirmer quelque chose sur une partie. Selon notre point de vue, l'idée de quantité (« totale » ou « partielle ») n'est pas du tout pertinente ici, c'est-à-dire qu'elle ne fait pas partie de l'intention communicative (au stade de la détermination du SN *Les Français*). Nous expliquons l'emploi du défini dans les énoncés comme (7) – (9) par les caractéristiques de présupposition et d'opposition : le référent-groupe est présupposé et opposé à d'autres référents-groupes (implicites) présupposés : *étudiants* aux autres catégories représentées à l'université (enseignants, administratifs), *étudiants de cette classe* aux étudiants des autres classes, *les Français* aux autres nationalités.

2. Proposition d'une analyse énonciative et pragmatique

Selon notre hypothèse, la présence d'un article indique une opération énonciative de construction d'un référent dans le discours et, inversement, l'absence d'article correspond à la « non référenciation » (Fraczak et Lebas, 2007). Il est important de souligner que le « référent » est considéré ici comme le résultat d'une construction

3 Ce type d'emplois est qualifié parfois « d'existentiel », en opposition aux emplois « partitifs ». G. Kleiber postule cependant de considérer ces deux types de « lecture » comme relevant d'un sens unique : « quantité de N », et de continuer à leur reconnaître une valeur « partitive » (Kleiber, 2001).

énonciative et non comme une entité réelle. Ainsi, une expression linguistique ne renvoie pas directement au monde extérieur, mais atteste d'un travail de conceptualisation de la part du locuteur.

La conception attribuant au langage la caractéristique de « construction » plutôt que de « description » se retrouve, entre autres, dans la théorie énonciative de A. Culioli, comme en témoigne la citation suivante de J.-J. Franckel et D. Paillard, extraite d'un article présentant cette théorie : « la justification du terme d'*opération* tient à l'hypothèse que la valeur référentielle [d'un] énoncé n'est pas un donné, mais un construit » (1989 : 52). La théorie de « l'indexicalité du sens » partage également ce point de vue, en considérant le langage « comme une activité de constitution plutôt que de représentation » (Cadiot et Lebas, 2003 : 4).

Nous pouvons définir l'opération de référenciation comme un acte de construction (constitution) de référents, entités conceptuelles matérialisées dans les énoncés, à partir de conceptualisations (partagées) préalables et accessibles via des entités lexicales.

L'opération de référenciation, commune à tous les articles, peut être accompagnée d'autres opérations énonciatives, en rapport étroit avec des facteurs pragmatiques liés aux intentions du locuteur et avec la prise en compte de l'allocutaire. Nous proposons de les formuler en termes de « présupposition/opposition » et de « particularisation ». La présence ou l'absence de ces caractéristiques sera marquée par tel ou tel article ; ce sont donc des caractéristiques distinctives, comme le montre le tableau ci-dessous.

	<i>opposition/ présupposition</i>	<i>particularisation</i>
<i>du / de la</i>	-	-
<i>un / une / des</i>	-	+
<i>le / la / les</i>	+	-

L'article partitif indique la non-présupposition/non-opposition et la non-particularisation du référent, ce qui constitue par différentialité un véritable choix du locuteur motivé par des facteurs pragmatiques.

2.1. Opposition et présupposition

L'opposition consiste à positionner différenciellement un référent par rapport à d'autres référents (construits ou sous-entendus) au sein d'un domaine ou ensemble présupposé. Cette caractéristique est attribuée à l'article défini par C. Blanche-Benveniste et A. Chervel, qui expliquent que « la reprise par *le* [...] indique que l'on saisit le signifié en contraste avec d'autres signifiés » (1966 : 9). Elle est également mentionnée par F. Corblin (1987), par G. Kleiber (1990) et, dans le cadre d'une description d'inspiration culiolienne, par N. Rivière (2001). L'idée de « contraste » est également utilisée par N. Furukawa (1986). Nous citons ci-dessous deux exemples intéressants et le commentaire fournis par l'auteur.

(10) - *Je boirai ça. - C'est rouge. - Je bois le sang. Je veux que quelqu'un meure...* (Les sorcières de Salem, A. Miller)

(11) *Et tout est bien ainsi, Messieurs, Bachelard vous offre le champagne... Sommelier ! Ah ! Si Fanny était là !* (Pot-bouille, E. Zola)

« Si on emploie dans ces exemples l'article défini *le*, non pas l'article partitif *du*, ce serait pour faire ressortir nettement l'idée de contraste. En effet, dans [(10)] ce que le locuteur boit, c'est bien le sang, non pas une boisson ordinaire comme l'eau ; dans [(11)] aussi, la boisson qu'on offre, ce n'est pas le vin ordinaire, mais bien le champagne. » (Furukawa, 1986 : 50)

La caractéristique de (non-)opposition peut expliquer aussi l'emploi de l'article défini ou de l'article partitif dans les énoncés comme ceux ci-dessous.

(12) *J'aime le vin.*

(13) *Je bois du vin.*

Quand on dit que l'on *aime* quelque chose, on signale une certaine distinction du référent, son caractère « privilégié » vis-à-vis des entités comparables, de ce que l'on aime moins ou n'aime pas. Le verbe *boire* ne véhicule pas ce type de signification et il est donc naturellement compatible avec l'article « non opposant » *du* ou *de la*.

N. Furukawa considère que l'on « ne peut pas dire que cette idée de contraste se reconnaît de façon égale dans tous les SN » avec l'article défini qu'il appelle « pseudo-générique » (1986 : 51). Il cite notamment des exemples qui contiennent ce qu'il considère comme des « locutions de discours », comme *lire qqch dans le journal*, ou *prendre l'apéritif*. Il nous semble, cependant, que l'opposition apparaît dans ce type d'expressions également : *le journal* comme opposé aux autres sources d'information et *l'apéritif* comme opposé aux autres occasions où l'on partage un verre ou un repas.

L'opération (et l'intention) d'opposition doit être associée à la présupposition dans la mesure où l'on ne peut pas présenter en opposition un référent non présupposé et que l'opposition doit se faire entre des référents (construits ou sous-entendus) présupposés. Ainsi, ces deux caractéristiques, l'opposition et la présupposition, constituent la valeur de l'article défini en le différenciant des articles partitif et indéfini.

La caractéristique de présupposition consiste à considérer et/ou présenter un référent comme une entité informationnelle acquise ou établie aux yeux de l'allocutaire. « Présupposé » ne veut pas dire « connu en tant que tel », ce qu'il est important de souligner étant donné que les grammaires utilisent systématiquement le critère de « connu » en relation avec l'article défini. Ainsi, pour un énoncé comme *Le père de mon voisin est un plombier*, l'allocutaire peut ne pas connaître ni le voisin en question ni son père, mais le référent *père de mon voisin* est tout de même présupposé. Le facteur pragmatique sous-jacent est sans doute la connaissance partagée selon laquelle avoir un voisin et pour un voisin avoir un père est normal ou non surprenant.⁴

L'article partitif (de même que l'article indéfini), à la différence de l'article défini, est une marque de la non-présupposition du référent. Le référent exprimé par *du courage* en (14) est censé constituer une information nouvelle, à la différence du référent exprimé par *le courage de Paul* en (15), qui est présupposé dans la mesure où l'on considère comme acquis que Paul a (ou a eu) du courage.

(14) *Paul a du courage.*

(15) *Le courage de Paul m'a épaté.*

On peut considérer que la présupposition responsable de l'emploi de l'article défini en (16) ci-dessous vient, quant à elle, de la supposée connaissance partagée, ou idée susceptible d'être acceptable pour n'importe qui, selon laquelle avouer son erreur est un acte courageux ou demande du courage.⁵

(16) *Paul a eu le courage d'avouer son erreur.*

On remarque, à l'occasion des exemples (15) et (16), qu'en essayant de

4 On ne pourrait pas toujours se permettre de poser un référent tel que, par exemple, *le lion de mon voisin* sans aucune explication préalable.

5 Cet exemple et l'analyse que nous en proposons sont analogues à l'exemple *Il a eu le tort de fumer* et à son analyse fournis par O. Ducrot : « on présuppose qu'il existe un tort de fumer [...] On présuppose donc que fumer est un tort » (Ducrot, 1991 : 226).

reconstituer le présupposé lié au référent, on retombe sur l'article partitif (on présuppose que Paul a *du courage* et qu'avouer une erreur demande *du courage*). Cela rappelle l'analyse de N. Furukawa (1986) des « relations chronologiques » entre les formes nominales avec un article, selon laquelle la forme *le N* présuppose la forme *du N*. Nous pouvons étayer cette idée en comparant deux autres exemples :

(17) *Je cherche du sucre (tu sais s'il y en a ?).*

(18) *Je cherche le sucre (tu sais où il est ?).*

Dans (18), le référent *sucre* est présupposé : *le sucre* veut dire ici que l'on présuppose qu'il y a *du sucre*. Cela n'est pas le cas dans (17), où le référent *sucre* est présenté comme non présupposé (on ne sait pas s'il y a ou non *du sucre*). Dans l'exemple (18), le référent fait partie d'un ensemble présupposé et s'oppose aux autres membres de cet ensemble, ce que l'on peut verbaliser ainsi : « parmi les objets qui se trouvent ici c'est le sucre que je cherche et pas autre chose ». Dans l'exemple (17), en revanche, le référent n'étant pas présupposé comme faisant partie d'un tel ensemble, il ne peut pas être opposé à autre chose, ou présenté en contraste.

Afin d'illustrer la différenciation, en termes d'opposition et de présupposition (ainsi que de particularisation), de l'article défini avec l'article indéfini cette fois-ci, nous allons nous servir d'un autre exemple de N. Furukawa (1986 : 79).

(19) *Alors là, sur mon lit d'hôpital, envers et contre toute attente, j'ai découvert... la joie. Une joie absolument inexplicable, jamais connue, faite de sérénité et de paix.*

La première occurrence de *joie* renvoie à une catégorie de sentiment présupposée qui est présentée en opposition avec les autres types de sentiment ou d'émotion comparables et présupposés eux aussi : en effet, *contre toute attente*, le protagoniste a eu l'expérience de *la joie* et non de la tristesse, du découragement ou du désespoir, par exemple. La deuxième occurrence de *joie* correspond à un référent non présupposé, ce qui est appuyé par l'expression *jamais connue*. Il n'est pas question d'opposition (à d'autres référents présupposés), mais nous avons bien la « particularisation » : il s'agit d'une joie particulière, *inexplicable...*

La non-présupposition liée à l'emploi de l'article partitif (mais cela s'applique également à l'article indéfini) concerne le référent tel qu'il est construit dans l'énoncé. Étant lui-même non présupposé, le référent est élaboré à partir d'une conceptualisation présupposée, « notion » ou « catégorie », associée à une entité lexicale donnée (par exemple, celle correspondant à *vent* pour *Il y a du*

vent aujourd'hui]). Cependant, on peut envisager que cette conceptualisation présupposée puisse prendre la forme d'un autre référent, comme dans l'exemple suivant :

(20) *Je vais acheter de cette peinture.*

où le « référent source » correspond à *cette peinture* et le « référent cible » à *de cette peinture*. Ce dernier n'est pas présupposé dans la mesure où ce qui va être acheté est présenté comme une information nouvelle. Le référent exprimé par *cette peinture* dans, par exemple, *J'aime cette peinture*, sera, au contraire, considéré comme une information présupposée ; le référent n'est pas donné comme « nouveau » dans la situation énonciative en question.⁶ Ainsi, la nature « catégorielle » ou « référentielle » de l'entité à partir de laquelle le nouveau référent a été élaboré distinguerait ce que l'on a l'habitude d'appeler « article partitif », *du* et *de la*, des expressions telles que *de cette (peinture)*⁷. Et si l'on tient à décrire l'élément *de* au sein des expressions fonctionnant comme déterminant, il faudrait, en effet, lui attribuer le rôle d'indicateur « d'origine », dans le sens de ce à partir de quoi un nouveau référent a été élaboré, plutôt que d'indicateur « d'extraction » ou de « prélèvement ». Nous ne développerons pas cet aspect ici car il nécessite une étude plus approfondie, d'ordre morphologique, en vue d'établir les liens entre *de* en tant que préposition et *de* en tant que morphème constitutif d'un déterminant.

2.2. Particularisation

Il n'est pas facile de définir techniquement la caractéristique de « particulisation », et nous nous contenterons ici de jeter les bases d'une définition. Une manière de l'amorcer est d'utiliser un test consistant à combiner l'adjectif *particulier* avec des noms accompagnés de l'article indéfini et de l'article partitif dans des énoncés comme (21) – (24) ci-dessous.

(21) *Je ressens une douleur particulière.*

(22) ? *Je ressens de la douleur particulière.*

(23) *Paul a un talent particulier.*

(24) ? *Paul a du talent particulier.*

6 Nous laissons de côté la différence entre les déterminants *la* et *cette*, en supposant toutefois qu'ils partagent la caractéristique de présupposition.

7 Ou *de la peinture qui est là-bas*, par exemple, où *de la* aura le même statut que *de cette* dans l'exemple (20).

On peut remplacer *particulier* par d'autres adjectifs apportant une idée semblable, comme par exemple *exceptionnel, incroyable, étrange...* On observe qu'ils paraissent plus naturels en compagnie de l'article indéfini que de l'article partitif, ce qui appuie l'hypothèse que l'article partitif est une marque de la « non-particularisation ».

Des adjectifs « non particularisants » pourront, en revanche, s'employer sans difficulté avec l'un et avec l'autre articles, comme le montrent les exemples (25) – (28). Nous essayons d'explicitier le sens à l'aide de commentaires accompagnant ces exemples.

(25) *Nous avons bu du bon vin.* (du vin qui se trouvait être bon)

(26) *Nous avons bu un bon vin.* (un cru particulier, un bon cru)

(27) *Nous avons bu du vin rouge.* (du vin de la catégorie rouge)

(28) *Nous avons bu un vin rouge.* (un cru particulier de rouge)

D'autres adjectifs peuvent s'avérer compatibles avec l'article partitif alors qu'ils le sont plus difficilement avec l'article indéfini, comme le montrent les exemples (29) – (32). Il s'agit d'adjectifs qui sont non seulement « non particularisants » mais qui véhiculent l'idée contraire de « particulier », c'est-à-dire l'idée de « typique » ou « ordinaire ».

(29) *Les feuillets sont plaisants, mais leur défaut est qu'il faut savoir attendre pour lire la suite. Et là, c'est de la torture pure et simple.* (une manifestation « type » de la torture)

(30) (...) ? *Et là, c'est une torture pure et simple.*

(31) *Je ne bois que de l'eau plate.* (type ordinaire d'eau)

(32) ? *Je ne bois qu'une eau plate.* (à moins de vouloir dire « un seul type, particulier, d'eau plate »)

Ainsi, en dépit de la règle souvent donnée dans les grammaires, la présence d'une expression « caractérisante » (adjectif, proposition relative) n'est pas une condition nécessaire de l'emploi de l'article indéfini avec un nom « non comptable ». C'est l'article (indéfini ou partitif) qui est une marque de la particularisation ou de la non-particularisation. D'ailleurs, un nom « non comptable » (ou « abstrait ») peut apparaître avec l'article indéfini sans adjectif ou autre expression caractérisante, et il existe bien des contextes où l'indéfini sera plus naturel que le partitif pour accompagner un tel nom, comme le montrent les exemples ci-dessous.

(33) *Le regarder travailler est un plaisir.*

(34) ? *Le regarder travailler est du plaisir.*

(35) *Vous êtes un amour.*

(36) ? *Vous êtes de l'amour.*

On peut considérer que la particularisation du référent concerné en (33) s'impose dans la mesure où il s'agit d'une occurrence de plaisir associée à (ou identifié avec) un type d'événement particulier, exprimé par *le regarder travailler*. La « particularité » du référent en (35) est due à son association avec la personne exprimée par le sujet *vous*. Ce type de justification de la particularisation est sans doute valable pour tous les emplois « attributifs » avec l'article indéfini.

Comme nous l'avons signalé plus haut, il convient également d'expliquer le choix de la non-particularisation d'une notion a priori « discrète » (ou « comptable »), entraînant l'emploi du partitif, comme dans l'exemple (37) ci-dessous.

(37) *On m'a dit que vous avez reçu de la visite.*

Le locuteur ne peut ou ne veut pas « particulariser » la *visite* en lui attribuant (explicitement ou implicitement) des propriétés particulières, liées, par exemple, au nombre d'occurrences (une seule ou plusieurs visites) ou à l'identité du ou des visiteurs. Le référent, purement « qualitatif » (c'est-à-dire sans aucune intention/opération de « quantification »), est défini uniquement par le lien avec la notion (ou catégorie) de *visite*, sans que l'événement en question soit « particularisé ».

Nous allons analyser encore un exemple, emprunté à M. Wilmet (2003 : 140), où l'article partitif est employé devant un nom « comptable » :

(38) *L'autobus dégorgeant du lycéen et de la dactylo.*

Des notions représentant a priori des personnes donnent ici lieu à des référents « non particularisés ». Cela est lié à l'intention de priver ces référents de statut d'individus particuliers, avec leurs identités propres, et de les présenter avec une attitude négative.

3. D'où viennent les impressions « partitives » ?

L'analyse que nous venons de présenter permet d'évacuer le critère sémantique de « partition » dans l'explication de la valeur de l'article dit partitif, même dans les cas fortement intuitifs (ex. *Nous avons bu du vin*). Il convient cependant d'expliquer la source de l'impression partitive, ou

quantitative, dans les contextes où elle peut apparaître.

Le sens « partitif » n'est pas intrinsèquement lié à l'article *du/de la* mais il résulte éventuellement d'inférences à partir des connaissances extralinguistiques liées à certains « objets » et à certaines pratiques les concernant. Par exemple, dans une situation où l'on propose du fromage à un invité (*Prendrez-vous du fromage ?*), il est évident que celui-ci ne voudra pas manger tout le fromage qui est disponible mais un ou plusieurs morceaux. Ainsi, une paraphrase du type *un peu de fromage* paraît tout à fait acceptable. Mais l'explication que nous proposons au sujet de l'emploi de l'article *du*, et qui ne dépend pas du type de « l'objet », est que ce référent (*du fromage*) n'est pas présupposé car il n'est pas identique à celui qui correspondrait au fromage disponible dans la situation. De même, dans un énoncé comme *Qu'est-ce que tu veux boire, du vin ou du cidre ?*, le référent est non-présupposé (car on ne présuppose pas ce que l'allocutaire va boire), même si les boissons disponibles le sont ; il ne s'agit pas du même référent. L'interprétation (ou plutôt l'explication) « partitive » découle de la connaissance selon laquelle on sert à un invité « une partie » d'une boisson disponible et non sa totalité. Étant donné qu'avec l'article *du/de la* le référent n'est pas présupposé, la quantité, là où cette caractéristique est associable au référent, n'est pas présupposée non plus, ce qui fait qu'elle peut être ressentie comme « indéfinie » ou « partielle » par rapport à une entité présupposée « dans sa totalité », comme le fromage qui est disponible pour un invité. On voit donc que l'idée de quantité indéfinie ou partielle est un effet de sens éventuel prenant sa source dans le caractère non présupposé du référent.

Le même type de traitement s'applique à l'interprétation en terme de « tout » ou « tous » des énoncés avec l'article défini tels que *Où sont les assiettes ?*. Puisque l'on s'intéresse à l'endroit où est rangé un ensemble présupposé d'assiettes, on peut considérer que sa totalité, et non une partie, est concernée. Pour un énoncé comme *J'ai acheté des assiettes*, on peut avancer qu'une partie de « toutes les assiettes possibles » est concernée, ce qui revient à une quantité indéfinie d'assiettes, bien que cela puisse difficilement être considéré comme une information prévue par le locuteur.

En dehors du caractère « dérivé » (et donc non fondamental) de l'interprétation « quantitative », on constate donc que l'idée de quantité, « indéfinie »/« partielle » ou « totale », est loin de paraître pertinente pour la communication en relation avec l'emploi des articles. En outre, et nous l'avons déjà vu plus haut, dès que l'on sort d'un certain type de contextes, aucune

interprétation partitive n'apparaît naturellement, sauf dans les grammaires, qui, en essayant à tout prix de sauver l'explication partitive, maintiennent qu'il s'agit « d'une partie d'une notion » pour des exemples comme ceux-ci :

(39) *Pour ce métier, il faut du talent, de la patience et de la chance.*⁸

(40) *Il y a de la neige sur les Alpes.*

La question qui se pose est : comment peut-on envisager le partitionnement d'une notion ? On ne peut même pas considérer que l'interprétation quantitative soit « dérivée » ici : la paraphrase « une certaine quantité de neige » ne serait pas adaptée pour l'exemple (40), notamment dans un contexte où il s'agit simplement d'informer de l'apparition ou de la présence de la neige. Si le grammairien ou le linguiste peut accepter une explication abstraite en terme de « partition » (ou « d'extraction »), ce n'est pas le cas de l'apprenant, qui, lui, a besoin de l'explication pour être capable de formuler des énoncés.

Afin d'expliquer la valeur de l'article « partitif » dans les exemples (39) et (40), une description pragmatique en termes de non-présupposition et de non-particularisation semble mieux répondre à ce besoin (on peut faire ici l'économie de la non-opposition, mais on pourrait aussi bien inclure cette caractéristique dans l'explication) :

- l'article *du/de la* indique que le référent fait partie d'une information considérée comme nouvelle (non présupposée) : en l'occurrence, ce qu'il faut pour *ce métier* ou ce qu'il y a *sur les Alpes*, et c'est pour cela que l'article défini ne serait pas adapté ici ;
- l'article *du/de la* indique, en outre, qu'il ne s'agit pas d'un référent « particulier » : on ne s'intéresse pas, par exemple, à un talent particulier ou à une neige particulière mais à des manifestations-types de ces phénomènes ; c'est pour cette raison que l'article indéfini ne serait pas adapté.

Conclusion

L'explication « partitive », qui tend à poser le référent comme étant doté d'une existence réelle, est tenace car elle est psychologiquement rassurante : les énoncés sont censés décrire ce qui existe dans la réalité. L'explication

⁸ M. Boularès et J.-L. Frérot, *Grammaire progressive du français. Niveau avancé*, CLE International, 1997, p. 12.

énonciative et pragmatique que nous avons proposée ici est sûrement plus difficile à accepter dans le cadre d'une conception référentialiste du langage. Cette explication ne pourra donc pas servir avec profit dans le contexte de l'enseignement-apprentissage si l'on ne fait pas l'effort de remplacer la conception référentialiste (même implicite) par une autre conception, plus juste, consistant à considérer que la langue ne sert pas tout simplement à « représenter » la réalité mais plutôt à « construire » (et à présenter) des réalités.

Références

- Blanche-Benveniste, C. et Chervel, A. (1966), « Recherches sur le syntagme substantif », *Cahiers de Lexicologie*, vol. IX, n° 2, 3-37.
- Cadiot, P. et Lebas, F. (2003), « La constitution extrinsèque du référent : présentation », *Langue Française*, n° 127.
- Corblin, F. (1987), *Indéfini, défini et démonstratif. Constructions linguistiques de la référence*, Genève : Librairie Droz.
- Corblin, F. (2003), « Défini et prédication partielle », Colloque *La partition en langue et en discours*, Strasbourg, Université Marc-Bloch, 6-8 novembre.
- Culioli, A. (1990), *Pour une linguistique de l'énonciation : Opérations et représentations*, Paris : Ophrys.
- Ducrot, O. (1991), *Dire et ne pas dire. Principes de sémantique linguistique*, Paris : Hermann, 3ème édition.
- Fraczak, L. et Lebas, F. (2007), « Les articles en français comme opérateurs énonciatifs de la référénciation ». Dans Fraczak, L. et Lebas, F. (éds), *L'interprétation : aspects sémantiques et pragmatiques. Entre théorie et applications*, Cahiers du LRL n° 1, Clermont-Ferrand : Presses Universitaires Blaise Pascal.
- Franckel, J.-J. et Paillard, D. (1989), « Aspects de la théorie d'Antoine Culioli », *Langages*, n° 129, 52-63.
- Furukawa, N. (1986), *Article et le problème de la référence en français*, Tokyo : France Tosho.
- Galmiche, M. (1987), « Massif/comptable : de l'un à l'autre et inversement ». Dans David, J. et Kleiber, G. (éds), *Termes massifs et termes comptables*, 63-77, Centre d'Analyse Syntaxique, Université de Metz.
- Kleiber, G. (1990), *L'article LE générique. La généricité sur le mode massif*, Genève : Librairie Droz.
- Kleiber, G. (2001), « Indéfinis : lecture existentielle et lecture partitive ». Dans Kleiber, G., Laca, B. et Tasmowski, L. (éds), *Typologie des groupes nominaux*, 47-97, Presses Universitaires de Rennes.
- Rivière, N. (2001), « Les articles en français », *Les articles, Actes SESYLIA*, Société des Anglicistes de l'Enseignement Supérieur,
http://www.univ-pau.fr/ser/UFR_LE/ANGLAIS/alaes/sesylia.101.htm (consulté en juin

2006)

Wilmet, M. (2003), *Grammaire critique du français*, Bruxelles : Duculot, 3ème édition.